

COMPTE RENDU SOMMAIRE

1. DEBAT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2014

En application des dispositions prévues aux articles 11 et 12 de la Loi d'Orientation Territoriale de la République dans les communes de 3.500 h et plus, l'examen du budget doit être précédé d'un débat au Conseil Municipal sur les orientations budgétaires, dans un délai de 2 mois précédant le vote de ce budget.

Cette question est donc inscrite à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 31 janvier 2014.

M. le Maire a présenté les orientations budgétaires 2014 permettant la tenue du débat prévu par les textes précités

**2. ANTICIPATION OUVERTURE DE CREDITS SUR LE BUDGET
PRIMITIF 2014**

L'article L.1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise l'ouverture de crédits anticipés d'investissement avant le vote du budget, et ce dans la limite de 25 % des crédits ouverts en dépenses d'investissement de l'exercice précédent.

Cette disposition permet d'engager des travaux urgents sans attendre le vote du budget. Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'ouverture de crédits anticipés sur l'exercice 2014 par :

FERMETURE PREAU ECOLE GILBERT COMBETTES

Un préau ouvert a été installé dans la cour cet été. La pluie et le vent de cet hiver ont fait ressortir la nécessité de fermer les côtés de ce préau afin d'apporter un confort maximum pour les élèves.
Coût : 18 840 € TTC (Op.290, article 2313)

STORE SALLE INFORMATIQUE DEFI SENIOR

L'installation de store est nécessaire pour que les ateliers informatiques puissent se dérouler dans de bonnes conditions.
Coût : 492,84 € TTC (article 2313)

PASSAGE TARIF JAUNE VAUCHEVRIER

Suite à la suppression du tarif vert piscine, un tarif jaune doit être mis en place.
Coût : 25 000 € TTC (article 21534 – réseau d'électrification)

MATERIEL PLOMBERIE ECOLE GILBERT COMBETTES

Dans le cadre de la réorganisation de l'école G. Combettes, des achats de gros matériels de plomberie sont nécessaires en début de chantier.
Coût : 3 000 € TTC (Op 290, article 2313)

HANGAR CIMETIERE

Il a été décidé d'installer un bardage bois périphérique permettant de couper du vent et de la pluie l'intérieur du hangar, situé à l'entrée principale. Une révision de toiture s'impose également.
Coût : 15 000 € TTC (Article 2313)

Le Conseil Municipal à la majorité ((5 abstentions : M. Bonnamy, Mme Chomienne, M. Dehureaux, Mme Pavie, M. Garcia),

- **A autorisé** le paiement anticipé de ces dépenses et s'est engagé à inscrire ces différentes dépenses au Budget Primitif 2014.

3. REMPLACEMENT DU SYSTEME TELEPHONIQUE DE LA MAIRIE

Après plusieurs pannes il s'avère que le système est trop ancien et qu'il doit être remplacé.

La société AXIANS CENTRE sis ZA Papillon – 220 rue Henri Potez 37210 PARCAY-MESLAY, propose la fourniture et l'installation d'un nouveau système pour un montant de 3 940,00 € HT soit 4 728,00 € TTC.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **A approuvé** le remplacement du système téléphonique par la société AXIANS CENTRE pour un montant de 4 728 € TTC.

4. CONTRAT DE MAINTENANCE DU SYSTEME TELEPHONIQUE

Le remplacement du système téléphonique est accompagné d'un contrat de maintenance.

Celui-ci est conclu pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} mars 2014, renouvelable par tacite reconduction par période d'un an.

Le montant de la prestation s'élève à 1 000,00 € par an.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **A AUTORISE** M. le Maire ou un adjoint à signer le contrat de service avec la société AXIANS CENTRE – ZA Papillon – 220 rue Henri Potez 37210 PARCAY-MESLAY, pour un montant de 1 000 € par an.

5. PERENNISATION DU DISPOSITIF BON SPORT RENAUDIN

La Commune de Château-Renault, dans le cadre du partenariat avec les associations sportives de la commune, a mis en œuvre un dispositif d'aide aux loisirs pour les jeunes afin de favoriser la pratique d'activités sportives s'inscrivant dans la durée. Cette action vient compléter le dispositif proposé par la CAF d'Indre et Loire (Passeport loisirs jeunes).

Pour saison sportive 2012/2013 le montant du Bon Sport Renaudin a été fixé à 50 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de :

- **Pérenniser** ce dispositif,
- **De maintenir** le montant à 50,00 €.

6. SUBVENTION AU LYCEE DES METIERS BEAUREGARD POUR SEJOUR AU SKI

Le Lycée des Métiers Beauregard organise pour les élèves de Première et Terminale CAP, un voyage au ski, à Saint-Lary-Soulan (65), du lundi 24 au samedi 29 mars 2014. Trois élèves de Château-Renault participent à ce voyage.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **A attribué** une aide financière de 45,00 € par élève habitant Château-Renault.

7. Cie ECOUTE S'IL PLEUT : **CONVENTION DE PARTENARIAT ET TARIFS**

La Compagnie de théâtre amateur « Ecoute s'il pleut » de Savigny-sur-Braye viendra donner deux représentations de « Espèces menacées » au Centre Socioculturel La Tannerie le samedi 1^{er} mars à 20h30 et le dimanche 2 mars à 15 heures.

Les prix d'entrées sont fixés à 8 € et à 3 € pour les moins de 12 ans.

La Compagnie propose une coréalisation pour cette production selon les critères suivants :

- 50 % de la recette des entrées des deux représentations à chacun avec un minimum garanti de 250 € par séance,
- une participation aux droits d'auteur pour moitié,
- la possibilité d'organiser une buvette à l'entracte,
- le produit de la vente des programmes reviendra à la Cie de Théâtre.

La mairie apportera un soutien technique et une aide en matière de communication.

Une convention de partenariat sera rédigée avec les différents éléments énoncés ci-dessus.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **A approuvé** ces tarifs,
- **A autorisé** M. le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat.

8. CLOTURE DE LA REGIE DE RECETTES DU MINI-GOLF

Consécutivement à la fermeture de la piscine municipale, il convient de procéder à la clôture de la régie de recettes qui avait été créée.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **A autorisé** M. le Maire à procéder à la clôture de la régie de recettes du mini-golf,
- **A autorisé** M. le Maire ou un Adjoint à signer tous documents s'y rapportant.

9. INDEMNITE ELECTIONS

Il convient de délibérer spécifiquement sur cette indemnité afin de l'attribuer aux agents de catégorie A et B qui travailleront les jours d'élections.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **A décidé** d'instituer ladite indemnité suivant les modalités et les montants de référence calculés en fonction de l'IFTS de 2^{ème} catégorie assortie d'un coefficient de 5.
- **A décidé** d'accorder cette indemnité aux agents concernés pour chaque tour de consultations électorale
- **A autorisé** l'Autorité Territoriale ou un adjoint à procéder aux attributions individuelles en fonction du travail effectué à l'occasion des élections.

10. CONTRAT REGIONAL DU PAYS LOIRE TOURAINE : **SIGNATURE D'UN AVENANT**

Le Contrat régional du Pays Loire Touraine a été cosigné le 18 juillet 2013 par le Conseil Régional du Centre, le Pays Loire Touraine et les trois maires des pôles de centralité : Amboise, Château-Renault et Montlouis-sur-Loire.

Lors de sa commission permanente du 17 janvier 2014, le Conseil Régional a procédé au vote d'un avenant au contrat régional du Pays afin d'attribuer au territoire l'enveloppe additionnelle « logement » et l'enveloppe additionnelle « espaces publics ».

En tant que signataire du contrat régional de Pays, il revient à la commune de Château-Renault à délibérer sur cet avenant.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **A autorisé** la signature de l'avenant n°1 au Contrat Régional du Pays Loire Touraine 2012 – 2017.

11. VENTE DU SILO DE LA RUE DU Pr GUILLAUME LOUIS

Dans le cadre des délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire, M. le Maire dans sa séance du 16 mai 2011, a informé le Conseil Municipal qu'il a exercé le 28 avril 2011, au nom de la commune, le droit de préemption urbain pour la parcelle cadastrée AP 94 correspondant à l'ancien silo agricole rue du Professeur Guillaume Louis.

L'acquisition de ce bien pour un montant de 40 000 € a été entérinée par acte notarié signé le 22 juillet 2011.

Par courrier en date 21 janvier 2014, M. Jean BERGER, Gérant du garage Berger AD rue du Pr Guillaume Louis à Château-Renault, a confirmé son intention d'acheter l'ancien silo dans le but de développer son activité. Il souhaite créer une carrosserie et l'annexer à son garage. Son offre d'achat s'élève à 40 000 €.

Par courrier en date du 31 janvier 2014 le service des Domaines a estimé ce bien à 25 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **A autorisé** la vente du silo, sis rue du Professeur Guillaume Louis, pour la somme de 40 000 €, étant précisé que l'ensemble des frais afférents à la vente incombent à l'acheteur. Une clause concernant la démolition d'une partie du bâtiment sera annexée à l'acte de vente.
- **A autorisé** M. le Maire à signer les actes à intervenir.

12. DON DU COMITE D'ANIMATIONS ET DE LOISIRS

Le Comité d'Animations et de Loisirs a tenu un espace de restauration lors de la fête de la musique « Musico Châto » 2013, elle souhaite verser un don de 200 € à la commune.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **A accepté** ce don.

Château-Renault, le
Le Maire,

Michel COSNIER